



## Assemblée générale du 28 novembre

Lieu SAQUARY 33390 PLASSAC

### Partie AG

16 présents : Henri, Sylvie, Sophie, Patrice, Nathalie, Michèle, Liliana, Guillaume, Nancel, Murielle, Jean-Paul, Christian, Thierry, Emie, Josiane, Florence.

**Rapport moral en forme d'historique de l'association** : après l'affaire de Villeneuve de Blaye (5 mai 2014), un collectif s'est constitué au lendemain de la réunion publique organisée à Gauriac. Ce collectif s'est constitué en association en 2017. Cette association a adhéré à la Sepanso 33 qui s'était portée partie civile lors du procès.

Nous avons ensuite organisé des Etats Généraux des riverains en 2020 puis en 2023. Beaucoup de tensions locales et une omerta organisée (visite de la cellule DEMETER), relations difficiles avec la presse locale, plus faciles avec la presse nationale.

L'association s'est battue pour la protection des établissements sensibles (dont les écoles) avec une coalition de 12 organisations (manifestations, pétitions, délégations en préfecture). Elle a porté cette exigence lors des pseudo-négociations sur la charte dite de bon voisinage avec la Chambre d'agriculture qui n'a pas fait la moindre concession. Elle exige toujours une véritable protection des publics sensibles avec notamment le passage en bio des parcelles qui entourent les écoles et les établissements de santé.

L'association a adhéré en 2022 à Secrets toxiques pour dénoncer les procédures d'évaluation des pesticides et l'application très incomplète du règlement 1107/2009. On a ensuite participé au tour de France de Secrets toxiques qui s'est terminé par une conférence scientifique à Bordeaux en novembre 2023 à laquelle ont participé plusieurs chercheurs impliqués sur le sujet.

Alerte pesticides participe aussi à CEPA(H)GE avec des élus de Haute Gironde, des représentants des ODG, l'ARS, la CCE, et essaye de faire entendre un autre son de cloche, avec notamment des interventions sur la mise à disposition des cahiers d'épandage pour la recherche, avec enregistrement de ceux-ci sur trente ans au moins (voir plus loin), la lutte contre les perturbateurs endocriniens, la défense de riverains en partant du principe que les produits qui dépassent les limites des propriété deviennent des déchets polluants, des propositions pour un autre modèle agricole, une attention particulière au PLUI. Les choses avancent d'ailleurs car la proportion de bio a augmenté bien plus que dans le reste de la Gironde (nous étions à plus de 30% de surface en bio dans les deux appellations de Bourg et de Blaye il y a un an).

Nous avons été alertés de l'existence d'un cluster en Gironde (St Martin Lacaussade <https://www.mediapart.fr/journal/ecologie/071025/malades-au-milieu-des-vignes-ils-veulent-comprendre>), et nous suivons le dossier (avec discrétion par respect pour les personnes malades). Nous sommes aussi alertés sur les troubles du comportement des enfants et avons commencé une exploration sur le sujet avec une équipe de l'INSERM (forte suspicion que cela soit lié aux perturbateurs endocriniens qui agissent à très faible dose).

Nous soutenons activement le projet « ordonnances vertes » de l'association amie AMLP (Alerte des médecins sur les pesticides) qui a été présenté le 7 novembre lors de notre réunion publique à Gauriac.

Une autre revendication de notre association est l'exigence que les cahiers d'épandage soient accessibles au moins aux chercheurs pour qu'ils puissent mettre en relation les occurrences de maladie et les produits utilisés. L'enquête PestiRiv a de nouveau souligné ce problème qui nuit à la précision des enquêtes épidémiologiques

Plus récemment nous nous sommes mobilisés contre la loi Duplomb et nous avons réussi à constituer un collectif de 25 organisations sur la Gironde pour mener des actions d'information et des rassemblements contre cette loi. La réautorisation des néonicotinoïdes a été retirée de la loi mais un décret pris le 8 juillet assujettissant l'ANSES, notre agence sanitaire, aux priorités décidées par le ministère de l'Agriculture est très inquiétant quand on sait à quel point ce ministère est inféodé à la FNSEA et aux lobbies de l'agro-industrie.

Le projet de loi Omnibus au niveau européen remettant en question le règlement 1107/2009 et réclamant des « assouplissements » comme l'homologation définitive des produits non candidats à substitution va dans le même sens de faire raire la science lorsqu'elle alerte sur les dangers non maîtrisés de ces produits. Heureusement, on observe dans le même temps une mobilisation croissante dans la société civile, et dans les communautés de chercheurs et de professionnels de santé.

Aujourd'hui nous pensons qu'il faut relancer l'association et s'ouvrir davantage à la fois géographiquement et dans nos actions : le soutien aux victimes des pesticides par exemple est de plus en plus à l'ordre du jour.

**Trésorerie** : on a 700 € en caisse, obtenus grâce aux dons, adhésions, et aux ventes. Nous n'avons aucune subvention.

### **Discussion sur la qualité de l'eau et sa gestion.**

Tous les chevelus (petits ruisseaux) de la région sont dans un très mauvais état écologique. Cela devrait tous nous alarmer.

## **Partie assemblée générale extraordinaire**

Les nouveaux statuts proposent d'entériner notre volonté d'ouverture géographique en retirant « Haute-Gironde » de notre intitulé. Actuellement Alerte Pesticides intervient bien au delà de la Gironde et cela ouvre la possibilité à des gens au delà de la Haute Gironde d'adhérer à notre association.

Nos nouveaux statuts expriment plus clairement notre volonté d'œuvrer à l'accompagnement des victimes de pesticides et de pouvoir ester en justice.

Ils prévoient une organisation plus collégiale et moins descendante que précédemment, en remplaçant les titres des membres du bureau par une direction collégiale. Aujourd'hui la collégiale est constituée de Nathalie Pouzet, Sylvie Nony, Patrice Lapouge, Thierry Laval, Henri Plandé.

Patrice et Nathalie s'occuperont plus particulièrement des budgets.

Porte-parolat : tout les membre de la collégiale peuvent être potentiellement porte-paroles.

La responsabilité juridique est partagée par tout les membres de la collégiale.

Le siège de l'association est transféré au tiers lieu SAQUARY à PLASSAC (Tiers-lieu SAQUARY 23 route de l'Estuaire 33390 PLASSAC).

Les statuts ont été adoptés à l'unanimité des participant·es, tous·tes à jour de leur cotisation.